



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE KIMBERLY-
LAMARRE DU CHALET DES LOISIRS DESJARDINS LE 14 DÉCEMBRE 2015
À 19 H**

Personne(s) présente(s) :

Louise Brunet, présidente
Marc Bertrand, conseiller, siège no1
François-Bernard Saillant, conseiller, siège no2
Sylvie Chartier, conseillère, siège no3
Andy Groskaufmanis, conseiller, siège no4
Even Mc Hugh, conseiller, siège no5
Guy Gilbert, conseiller, siège no6
Louise Brunet, mairesse

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Louise Brunet, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Ouverture de la séance et greffe
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Première période de questions (30 minutes)

2. Finances et Administration

- 2.1 Adoption - Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016
- 2.2 Adoption - Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018
- 2.3 Adoption - Règlement général 652 - Règlement concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2016
- 2.4 Adoption - Règlement général 653 - Règlement d'emprunt ayant pour objet la réalisation des travaux, l'acquisition de biens et l'acquisition d'immeubles 2016 prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018 et payable par l'ensemble des unités d'évaluation

3. Direction générale

- 3.1 Aucun

4. Travaux publics

- 4.1 Adoption - Règlement général 655 - Règlement sur la gestion des chemins privés
- 4.2 Adoption - Règlement général 656 - Règlement décrétant un programme incitatif à la municipalisation des chemins privés sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport
- 4.3 Adoption - Règlement général 654 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 500 000 \$ ayant pour objet le financement d'un programme incitatif à la municipalisation des chemins privés sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun



6. Urbanisme et développement durable

6.1 Aucun

7. Protection contre l'incendie

7.1 Aucun

8. Permis et inspections

8.1 Aucun

9. Varia

9.1 Aucun

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

1.1 Ouverture de la séance et greffe

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 02.

357-2015

1.2 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.3 Première période de questions (30 minutes)

À 19 h 04, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

- 1- M. Michel Noël demande si la Municipalité va reporter le montant résiduel de 600 000 \$ des travaux d'aqueduc à l'année 2016.
RP : Madame la mairesse donne la parole au conseiller Andy Groskaufmanis qui mentionne que non.
- 2- M. Gilles Warren demande concernant le projet de moratoire du maire de Québec, si la Municipalité va faire une sortie devant les journalistes pour publiciser les vraies données sur la construction et informer la population sur le dossier.
RP : Madame la mairesse donne la parole au conseiller Marc Bertrand qui mentionne que la Municipalité à adopter une résolution pour rectifier les faits vendredi dernier.
- 3- M. Gilles Warren demande si la Municipalité fait du lobbying pour s'assurer que les deux autres MRC vont voter dans le même sens que nous dans le dossier du moratoire du maire de Québec.
RP : Madame la mairesse mentionne que oui, la MRC fait actuellement du lobbying à cet effet.
- 4- M. Marc Bertrand demande quelles sont les actions précises qui sont faites par la mairesse pour solliciter les préfets de Beaupré et Île d'Orléans.
RP : Madame la mairesse mentionne qu'elle leur téléphonera à ce sujet.
- 5- M. Charles Brochu demande si la Municipalité a consulté les résidents des chemins privés avant de les obliger à municipaliser leur chemin.
RP : Madame la mairesse donne la parole au conseiller Even Mc



Hugh qui mentionne que personne ne sera obligé, ce sera un choix volontaire et éclairé des résidents.

Fin de la période de questions à 19 h 28.

358-2015

2.1

Adoption - Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2016 et qu'ils sont disposés à les adopter;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
 APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
 ET RÉSOLU :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2016 tel que déposé, totalisant des revenus et crédits budgétaires pour un montant de 12 455 800 \$.

REVENUS	total - taxes foncières	8 897 300
	total - taxes sur une autre base	1 703 100
	total - tenant lieu de taxes	149 200
	total - services rendus aux org. Municipaux	5 800
	total - autres revenus - Impositions de droits	795 300
	Amendes et pénalités	41 500
	Intérêts	125 000
	Autres revenus	
	total - autres revenus	961 800
	total - autres services rendus	385 700
	Total - transferts	352 900
	REVENUS TOTAUX	12 455 800 \$
DEPENSES		
Administration générale		
	total - conseil municipal	200 000
	total - application de la loi	116 200
	total - gestion financière et administrative	507 000
	total - greffe	218 500
	total - évaluation	171 500
	total - gestion du personnel	51 200
	total - autres	89 500
	Total - administration générale	1 353 900
Sécurité publique		
	total - police	1 151 700
	total - protection incendie	650 900
	total - sécurité publique	13 800
	total - autres	36 700
	Total - sécurité publique	1 853 100
Transport		
	total - voirie municipale	1 038 100
	total - enlèvement de la neige	1 488 600
	total - éclairage	67 000
	total - circulation et stationnement	60 700
	total - transport collectif	91 000
	Total - transport	2 745 400
Hygiène du milieu		
	total - réseaux de distribution de l'eau	408 530
	total - réseaux d'égout	137 720
	traitement des eaux usées	77 600
	total - matières résiduelles	842 000
	total - protection de l'environnement	180 750
	total - vidange des fosses septiques	207 700
	Total - hygiène du milieu	1 854 300
Santé et bien-être (logement social)		
	total - santé et bien-être	11 000
Urbanisme et zonage		
	total - aménagement, urbanisme et zonage	857 150
	total - promotion et développement économique	98 650
	total - tourisme	20 000
	QUOTE-PART V.V.A.P.	20 000
	Total - aménagement, urbanisme et développement	995 800

o Activités récréatives		
□	total - activités récréatives diverses	156 900
□	total - centres communautaires	140 100
□	total - patinoires	201 680
□	total - piscines et plages	259 570
□	total - parcs et terrains de jeux	367 650
□	Total - activités récréatives	1 125 900
o Activités culturelles		
□	total - activités culturelles diverses	222 300
□	total - bibliothèque	201 000
□	Total - activités culturelles	423 300
□	Total - loisirs et culture	1 549 200
o Frais de financement		
□	Total - frais de financement	541 800
□	TOTAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 904 500 \$
□	Surplus (Déficit) avant affectations	1 551 300
o Autres activités financières et affectations		
□	Conciliation à des fins fiscales	
□	Financement des activités courantes	
□	Remboursement de capital	1 392 300
□	Autres affectations	159 000
□	Total - financement et affectations	1 551 300
□	EXCEDENT (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
□	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DES AFFECTATIONS	12 455 800 \$
□		
□	Surplus (déficit)	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

359-2015

2.2

Adoption - Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 et qu'ils sont disposés à l'adopter;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
 APPUYÉ par Madame Sylvie Chartier
 ET RÉSOLU :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 totalisant des investissements de 7 435 250 \$.

Programme triennal d'immobilisation		2016	2017	2018
TRAVAUX PUBLICS				
TP-1	Réfection de ponceau chemin de la Passerelle	85 000 \$		
TP-2	Réfection des collectrices municipales	1 600 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
TP-3	Réfection du chemin du Barrage à partir du pont	200 000 \$		
TP-4	Bande cyclable Tour-du-Lac Sud	115 000 \$		
TP-7	Télémetrie stations d'égouts sanitaires	25 000 \$		
TP-8	Inspection des conduites pluviales	25 000 \$		
TP-9	Réfection de la toiture du centre communautaire	90 000 \$		
TP-10	Réfection de la toiture du club nautique	30 000 \$		
TP-11	Changement des portes et fenêtres - Mairie	50 000 \$		
TP-12	Réfection de l'allée d'accès aux bâtiments	40 000 \$		
TP-13	Mise à niveau des portes du garage municipal	30 000 \$		
TP-14	Intervention barrage lac Morin	525 000 \$		
TP-15	Municipalisation des chemins privés	1 000 000 \$	1 000 000 \$	500 000 \$
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE				
UDD-1	Achat de nouveaux bacs bleus	6 200 \$		
UDD-2	Bassins de rétention - chemin des Lacs	18 850 \$		
PERMIS ET INSPECTION				
PER-1	Tablettes IPAD et logiciel	6 900 \$		
LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS				
LCVC-1	Plans et devis quais club nautique	15 000 \$		
LCVC-2	Acquisition de livres - collection jeunesse	20 000 \$		
LCVC-3	Acquisition de biens culturels - collection adulte	20 000 \$		
LCVC-4	Remplacement de mobilier urbain	2 000 \$		
LCVC-5	Sentier aménagé pour le Corrid'Art	10 000 \$		
LCVC-6	Modification d'aménagement du Skate Parc	15 000 \$		
LCVC-8	Remplacement d'un poteau au terrain de tennis	3 800 \$		
LCVC-9	Acquisition logiciel Activitek	2 500 \$		
		3 935 250 \$	2 000 000 \$	1 500 000 \$
	GRAND TOTAL - 2016-2017-2018	7 435 250 \$		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



360-2015

2.3 Adoption - Règlement général 652 - Règlement concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2016

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
APPUYÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 652 Règlement concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2016.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

361-2015

2.4 Adoption - Règlement général 653 - Règlement d'emprunt ayant pour objet la réalisation des travaux, l'acquisition de biens et l'acquisition d'immeubles 2016 prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018 et payable par l'ensemble des unités d'évaluation

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
APPUYÉ par Monsieur Marc Bertrand
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 653 Règlement d'emprunt ayant pour objet la réalisation des travaux, l'acquisition de biens et l'acquisition d'immeubles 2016 prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018 et payable par l'ensemble des unités d'évaluation.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

362-2015

4.1 Adoption - Règlement général 655 - Règlement sur la gestion des chemins privés

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Even Mc Hugh
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :



D'adopter le Règlement numéro 655 Règlement sur la gestion des chemins privés.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

363-2015

4.2

Adoption - Règlement général 656 - Règlement décrétant un programme incitatif à la municipalisation des chemins privés sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Even Mc Hugh
APPUYÉ par Madame Sylvie Chartier
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 656 Règlement décrétant un programme incitatif à la municipalisation des chemins privés sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

364-2015

4.3

Adoption - Règlement général 654 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 500 000 \$ ayant pour objet le financement d'un programme incitatif à la municipalisation des chemins privés sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Even Mc Hugh
APPUYÉ par Monsieur Marc Bertrand
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 654 Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 500 000 \$ ayant pour objet le financement d'un programme incitatif à la municipalisation des chemins privés sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



10. Période de questions

À 20 h, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

- 1- M. Gilbert Bosnec demande qui va payer pour la section du chemin privé de la Coulé situé à Québec et qui sert à la pourvoirie du lac Beauport.
RP : Madame la mairesse mentionne qu'on les consultera.
- 2- M. Charles Brochu demande comment le conseil a augmenté le budget de dépenses de 1,7 M\$ et de geler les taxes des maisons de 400 000 \$ et moins.
RP : Madame la mairesse donne la parole au conseiller Andy Groskaufmanis qui mentionne que ce sont les terrains vacants qui ont pris beaucoup de valeur.
- 3- M. Gilles Warren demande quelles sont les taxes sur une autre base.
RP : Madame la mairesse donne la parole au conseiller Andy Groskaufmanis qui mentionne que c'est la tarification des services.

Fin de la période de questions à 20 h 10.

11. Levée de l'assemblée

La présidente lève l'assemblée à 20 h 12.

Louise Brunet, mairesse

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier